

*Attestation d'assurance
de responsabilité civile*

Organisation ou vente de voyages et de séjours
(articles R. 211-35 à R. 211-40 du Code du tourisme tels que modifiés
par le décret n° 2015-1111 du 2 septembre 2015)

La Société (dénomination de l'entreprise
d'assurance) :

ALLIANZ IARD

(adresse)

1 Cours Michelet – CS 30051
92076 PARIS LA DEFENSE Cedex

atteste que :

l'Assuré (raison sociale ou nom et prénom)

SARL SUD EVASION

adresse (siège social ou adresse)

**250 chemin de Talaud BP 20014
84201 CARPENTRAS CEDEX**

a souscrit un contrat couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile professionnelle, établi conformément aux articles R. 211-35 à R. 211-40 du code du tourisme tels que modifiés par le décret n° 2015-1111 du 2 septembre 2015.

La police souscrite porte le numéro

59951234

et prend effet le lendemain à 0 heure du jour de la délivrance de l'immatriculation.

Le contrat est valable du 01/01/2021 jusqu'au	31	12	2021
---	----	----	------

et couvre les risques suivants :

7911Z	Agence de voyage (vente de services de voyage, voyage organisé, transport et hébergement)
7912Z	Voyagiste (organisation de voyages vendus par des agences de voyage ou directement par des voyagistes)
7990Z	Autres services de réservation et activités connexes
7990Z	Services de réservation liés aux voyages : réservations pour le transport, les hôtels, les restaurants, la location de véhicules, les spectacles et les événements sportifs

**pour un montant de
(en euros) :**

Dommmages corporels, matériels et immatériels
consécutifs ou non :

3 000 000,00 € par année d'assurance

Le calcul de ce montant prend en compte l'extension (le cas échéant) du contrat d'assurance aux établissements secondaires (succursales ou points de vente) de l'entreprise ou de l'organisme ou aux associations ou organismes sans but lucratif membres d'une union ou d'une fédération qui en assume la responsabilité.

En cas de cessation du contrat, l'entreprise d'assurance est tenue d'en informer, par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception, la commission quinze jours au moins avant la date de cessation.

Fait à :

Bordeaux

le :

30 décembre 2020

Signature et cachet :

Allianz IARD

Direction Opérations Entreprises
5^e Esplanade Charles de Gaulle
33081 BORDEAUX Cedex